

Burundi : Vers l'autonomisation en matière de protection sociale

@rib News, 16/09/2013 â€“ Source XinhuaLe gouvernement du Burundi a adopté en avril 2011 la Politique Nationale de Protection Sociale et pour ce faire, a organisé ce lundi avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) un atelier de formation et de renforcement des capacités en matière de protection sociale pour l'autonomisation économique des populations et décourager la dépendance à l'assistanat. « Pour promouvoir l'autonomisation économique des populations et décourager de plus en plus la dépendance à l'assistanat et l'appui extérieur, le gouvernement a opté pour le renforcement des capacités des communautés à travers l'identification des priorités de développement et leur mise en œuvre par les mêmes communautés », a expliqué un dirigeant du PNUD.

Il a demandé aux participants à cette formation venus des différentes structures de l'administration publique et aux représentants des partenaires sociaux de garder cette initiative à l'esprit et d'aider les différents responsables à tenir compte de la protection sociale dans la planification du développement. Léonard Kayobera, secrétaire permanent au ministère ayant la sécurité et la protection sociales dans ses attributions, a fait savoir quant à lui que pour mettre en œuvre d'une manière efficace cette politique nationale de protection sociale, les facteurs déterminants dont le gouvernement du Burundi a besoin sont les ressources humaines ayant des compétences requises pour contribuer à la production des outils et mécanismes, des ressources humaines capables de mener des actions harmonisées et cohérentes en matière de politiques sociales et économiques dans le but de permettre la population à accéder aux services sociaux de base. Il a indiqué que cette politique vise à assurer la couverture convenable de protection sociale pour tous, avec la stratégie d'une extension progressive au fur et à mesure que les ressources le permettront. Parmi les modules qui seront traités figurent entre autres le droit de la protection sociale, l'extension des systèmes de protection sociale à l'économie informelle et ses relations avec les organisations de l'économie solidaire, les prestations des programmes de sécurité sociale et les expériences comparées des systèmes de sécurité sociale.